

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2019
ET
DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
2019, 2020 ET 2021

(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

AVIS est donné que le budget 2019 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 seront présentés lors de deux séances extraordinaires à être tenues le **mercredi 12 décembre 2018** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

La séance portant sur le budget de l'année 2019 aura lieu à compter de **19 h** et sera suivie de celle relative au programme triennal des immobilisations à **19 h 30**. À chacune de ces séances, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet des séances.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 4 décembre 2018.

Me Catherine Adam, OMA
Greffière